

SEABB

Syndicat d'Eau et d'Assainissement
Béarn Bigorre

80, avenue Labordes - 64420 SOUMOULOU | T 05 59 04 13 72 | F 05 59 04 66 05

Adresse et propriétaire

Adresse de l'habitant 28 chemin du Bourguet
64420 HOURS

Nom de l'occupant **LEMOS DE ABREU Frédéric.**
28 chemin du Bourguet
64420 HOURS

Propriétaire LEMOS DE ABREU Frédéric.
28 chemin du Bourguet
64420 HOURS

Madame, Monsieur,

Suite au contrôle de fonctionnement de votre assainissement non collectif, vous trouverez ci-joint la fiche récapitulative du contrôle de fonctionnement et un plan au 500^{ème} de votre installation.

Il est à noter que l'arrêté du 27/04/2012 définit précisément les assainissements non collectifs non conformes comme étant :

- Installations présentant un danger pour la santé des personnes
- Installations présentant un risque avéré de pollution de l'environnement
- Installations incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs.

Ces installations ont toutes une obligation de réhabilitation.

NB : il est précisé que dans le cadre des ventes, le délai de réhabilitation est fixé à 1 an.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président,

syndicat
eau et assainissement
béarn bigorre



NB : Ce contrôle obligatoire est soumis à une redevance permettant d'équilibrer le budget du SMEAVO en recettes et en dépenses (délibération en date du 29 Janvier 2013).

**Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la
Vallée de l'Ousse**

**Rapport de contrôle de fonctionnement
Assainissement Non collectif**

Identification de l'enquête		Adresse et propriétaire	
Numéro de dossier	50073364001	Adresse de l'immeuble	28 chemin du Bourguet 64420 HOURS
Numéro d'abonné	325	Nom de l'occupant	LEMOS DE ABREU Frédéric.
Date du diagnostic	13/11/2018	Propriétaire	LEMOS DE ABREU Frédéric.
Nom du technicien	VILLENAVE Emilien	Adresse	28 chemin du Bourguet 64420 HOURS
Date d'Enregistrement	13/11/2018		
Personne présente	<input checked="" type="checkbox"/>		

Résultat du contrôle :
INSTALLATION CONFORME EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT

Le dispositif d'assainissement fonctionne correctement et au moment du contrôle aucun risque sanitaire et environnemental n'a été décelé. Cependant, lors du contrôle, certaines recommandations ont peut-être été précisées
(voir le détail du présent rapport)

Commentaires

Nb: Ce contrôle n'est pas valable en cas de vente.
ANC réhabilité en Janvier 2015.
Filtre compact EPARCO 7EH. Pompe de relevage en sortie du filtre.
Bon fonctionnement.

Recommandations et Travaux à réaliser

- Pour éviter la corrosion prématurée de la fosse et les risques :
- Ventilation aval de la fosse à réaliser au dessus du toit et à surmonter d'un extracteur statique ou éolien
- Pour permettre un entretien efficace du système et augmenter sa durée de vie :
- Rendre accessibles les regards du prétraitement
 - Rendre accessibles les regards du traitement
- Pour prétraiter correctement et augmenter la durée de vie de votre traitement :
- Préfiltre à rajouter
 - Prétraitement à compléter
 - Vidanger le prétraitement
- Pour éliminer les nuisances générés et respecter la réglementation :
- Traitement à compléter
 - Traitement à réaliser
- Pour éviter un engorgement inutile du système :
- Déconnecter les eaux pluviales du système de traitement

Fréquence de contrôle : 4 ans

* Pour plus de renseignements, vous devez contacter le SMEAVO : 05 59 04 13 72

des éléments contrôlés

ironnement

Zone à enjeu sanitaire	<input type="checkbox"/>	Présence de puits	<input checked="" type="checkbox"/>
Zone à enjeu environnemental	<input type="checkbox"/>	Déclaré en Mairie	<input type="checkbox"/>
Zone de lutte contre les moustiques	<input type="checkbox"/>	Présence d'un cours d'eau	<input type="checkbox"/>
		Nom du cours d'eau :	
		Captage d'eau à proximité	<input type="checkbox"/>
		Destiné à la consommation humaine	<input type="checkbox"/>
		Déclaré en Mairie	<input type="checkbox"/>
		Présence d'un réseau public de distribution d'eau potable	<input checked="" type="checkbox"/>

Description de la parcelle	Description de l'habitation
Superficie de la parcelle : 14 000 m ²	Type de résidence : <input checked="" type="checkbox"/> Principale <input type="checkbox"/> Secondaire
Référence cadastrale : 266 - ZE0011	<input type="checkbox"/> Inhabité <input type="checkbox"/> Industriel
Surface disponible pour l'habitation : 10 000 m ²	Nombre de pièces principales : 8
Pente du terrain : < 5%	Nombre de résidents permanents : 5
Position de l'habitation / voirie : Amont	Nombre de résidents saisonniers :
	Date de réalisation de la filière : 27/01/2015
	Demande de raccordement : <input type="checkbox"/>
	Ouvrage existant en limite de propriété : <input checked="" type="checkbox"/>
	Date de pose du collecteur EU sous voirie communale:

Sol	Profondeur	Hydromorphie
Argilo-limoneux		150,00

Présence d'une piscine

Contrôle Arrêté 2012	
Installation absente	<input type="checkbox"/>
Installation inaccessible ou invérifiable	<input type="checkbox"/>
Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages	<input type="checkbox"/>
Dysfonctionnement majeur	<input type="checkbox"/>
Installation significativement sous-dimensionnée	<input type="checkbox"/>
Contact direct avec les eaux usées	<input type="checkbox"/>
Prolifération d'insectes avec risques de transmission	<input type="checkbox"/>
Nuisances olfactives récurrentes	<input type="checkbox"/>

Collecte des eaux usées et ventilation de la filière	
Présence d'un regard de collecte visitable en tête de filière	<input type="checkbox"/>
Séparation des eaux usées / eaux pluviales	<input checked="" type="checkbox"/>
Séparation des eaux ménagères / eaux vannes	<input type="checkbox"/>

de pré-traitement

Constat : Complet

- Bac à graisse et fosse septique en série
- Bac à graisse et fosse septique en parallèle
- Extracteur d'air

Type	Nbr	Vol m3	Eaux ménag	Eaux vannes	Ventilation				Fréqce vidange	Nom vidangeur	Date dernière vidange
					Hte prim	Hte sec	Basse prim	Basse sec			
Fosse toutes eaux	1,0	7.0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jamais		

Filière de traitement

Constat : Complet

Position du traitement :

- Plus de 5 m de l'immeuble
- Plus de 3 m de tout arbre
- Plus de 3 m des limites de la parcelle

- Plus de 35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine
- L'aménagement du terrain gêne-t-il le fonctionnement

Type	Nbr	Lg (m) / Surf (m ²)	Epaissr	Eaux ménag	Eaux vannes	Ventilation			
						Hte prim	Hte sec	Bse prim	Bse sec
Filtre compact	1			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tranchées d'épandage	1	30		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Rejet des effluents

Eaux usées séparées des eaux de pluie

Destination des eaux pluviales

Nature du rejet	Type	Destination (exutoire)	Etat	Autorisation de rejet
Toutes les eaux	Eaux traitées	Par infiltration	-	Non

Contrôle des équipements

Equipements contrôlés	Accessibilité	Etat	Ecoulement	Odeurs	Hauteur de boues	Stagnation
Fosse toutes eaux	Oui	Bon état	Normal	Non	< 1/3	Non

Diagnostic établi selon les informations collectées par le technicien du SMEAVO le jour de la visite (selon autorisation accès aux propriétés art.L.1331-11 CSP.)

La loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.).

Etabli conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, au Code de la Santé Publique et à l'arrêté du 7 septembre 2009

Conseils pour le bon fonctionnement et l'entretien de votre assainissement non collectif :

✕ Tous les rejets domestiques doivent d'abord être prétraités (fosse toutes eaux, bac à graisse, fosse septique et/ou filtre à pouzzolanes), avant d'être traités par un système adapté aux différentes contraintes de la parcelle (tranchées d'épandage, filtre à sable ou terre d'infiltration).

✕ L'ensemble des installations doit être maintenu accessible pour un entretien régulier (regard de fosse toutes eaux, fosse septique, bac à graisse et regard de répartition ou de bouclage affleurants en surface).

✕ Pour toute opération de vidange d'un ouvrage du dispositif d'assainissement non collectif, le propriétaire ou son locataire doit réclamer une attestation auprès de l'entreprise ou de l'organisme qui réalise la vidange. Cette attestation devra être conservée et présentée au SPANC lors du "Contrôle de bon fonctionnement" de votre installation qui aura lieu périodiquement.

✕ Il est rappelé que, selon l'arrêté du 7 septembre 2009 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les opérations de vidange, chaque vidangeur doit être titulaire d'un agrément préfectoral.

Ce document est à conserver : il peut vous être demandé lors d'un prochain contrôle du SPANC ou lors d'une transaction immobilière.

Important

Ce rapport a été établi avec des éléments visibles et disponibles au jour du passage des techniciens.

En cas de vente, la date du contrôle doit être antérieure à 3 ans au moment de la signature de l'acte de vente. (*disposition applicable au 01/01/2011*)

En cas de travaux rendus nécessaires, les propriétaires disposent d'un délai de 4 ans suite au contrôle. Ce délai est ramené à 1 an en cas de vente. Par contre, si un cas de pollution avérée est constaté, le Syndicat se réserve le droit de réduire ce délai

Textes réglementaires de référence

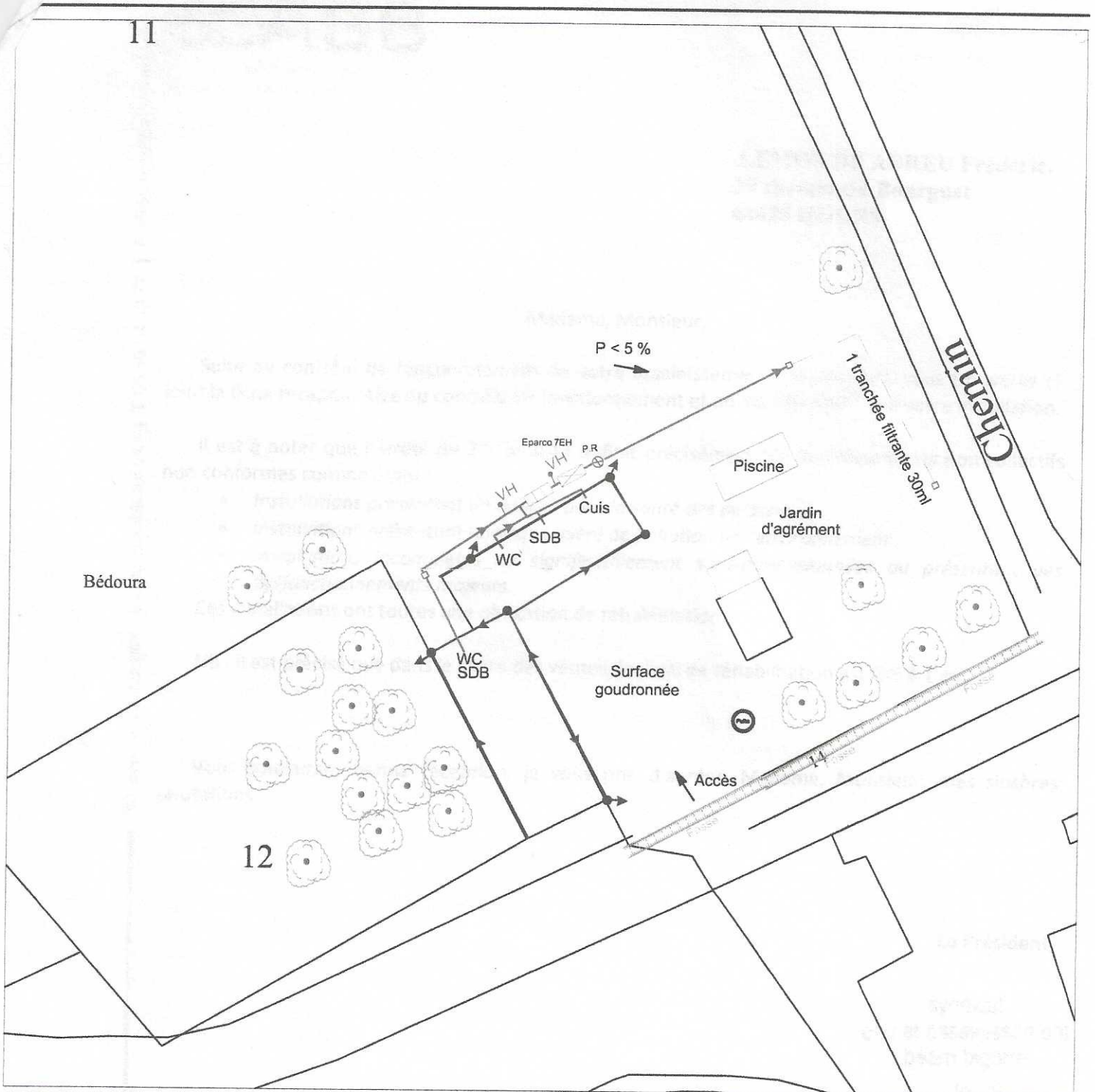
* Arrêté du 27 avril 2012 (*applicable au 1er juillet 2012*) relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif

* Arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif

* DTU 64.1 concernant la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome des maisons d'habitations

PLAN DE DETAIL NUMERO : 266/325

Echelle : 1/500



Notes

-
-
-
-
-
-

LEGENDE

Eaux Pluviales

- Regard accessible
- Regard non accessible
- Gouttière ● Descente de gouttière
- Canalisation Eaux pluviales
- Arbre Haie
- Fossés
- Puits
- Citerne
- Grille
- Pente $P < 5\%$

Eaux Usées

- Regard accessible
- Regard non accessible
- Bac à graisse
- Fosse Toutes Eaux
- Fosse Septique
- Fosse Etanche
- Canalisation Eaux Usées
- Rejet
- Ventilations
- Puisard

Filières de traitement

- Drain
- Tranchées filtrantes
- F S V Filtre à sable non drainé
- F S V drainé Filtre à sable drainé
- Plateau Absorbant